

---

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 février 2017**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Karim BOUKHACHBA se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**Présents :**

M. Jean-Claude VILLEMAIN	délibération n°17C076 à la délibération
M. Jean-Jacques DAUBRESSE	n°17C094)
M. Jean-François DARDENNE (absent à la	Mme Yvette FOURRIER-CESBRON
délibération n°17C072 - présent de la	M. Mohamed ASSAMTI
délibération n°17C073 à la délibération	Mme Fabienne LAMBRE
n°17C094)	M. Jean-Claude CABARET
M. Jean-Pierre BOSINO	Mme Méral JAJAN
M. Gérard WEYN (présent de la délibération	Mme Isabelle MAUPIN
n°17C072 à la délibération n°17C084 - absent	M. Max FREMINE
de la délibération n°17C085 à la délibération	M. Michaël SERTAIN
n°17C094)	Mme Sylvie DUCHATELLE
M. Michel EUVERTE	Mme Marie-Paule BUZIN
M. Jean-Michel ROBERT	M. Rémy RUFFAULT
Mme Sophie LEHNER	Mme Monique DUTRIAUX
M. Hervé ROBERTI	Mme Evelyne BLANQUET
M. Abdelkrim KORDJANI	Mme Marie-Christine SALMONA
M. Philippe MASSEIN	M. Jean-Baptiste RIEUNIER
M. Karim BOUKHACHBA	Mme Nellie ROCHEX
M. Jean-Michel DARSONVILLE	M. Rehman QURESHI
M. Eric MONTES	M. Serge MACUDZINSKI
Mme Aïcha GUENDOUZE (procuration donnée à	Mme Florence BOQUET
Sophie LEHNER de la délibération n°17C072 à	Mme Laëtitia CARLIER
la délibération n°17C075 - présente de la	

**Représentés :**

M. Jean-Luc DION donne pouvoir à M. Jean-Michel DARSONVILLE  
M. Didier ROSIER donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMAIN  
M. Hassan BOUADDI donne pouvoir à Mme Méral JAJAN  
Mme Danièle CARLIER donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE  
M. Hicham BOULHAMANE donne pouvoir à M. Max FREMINE  
Mme Valérie LEFEVRE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste RIEUNIER  
M. Jallal CHOUAOUI donne pouvoir à M. Hervé ROBERTI  
M. Claude ROBERT donne pouvoir à Mme Marie-Christine SALMONA  
M. Eric MULLER donne pouvoir à M. Michel EUVERTE

**Absents excusés :**

M. Cédric LEMAIRE  
M. Adnane AKABLI  
Mme Dominique LELONG  
Mme Marie-Dominique BINDAULT  
Mme Mélanie HONOREZ  
M. Jean-Luc WACHEUX

Mme Marie-France BOUTROUE (procuration  
donnée à Gérard WEYN de la délibération  
n°17C072 à la délibération n°17C084 -  
absente de la délibération n°17C085 à la  
délibération n°17C094)

---

---

**17C072 – DECISIONS DU PRESIDENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**17C073 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER DE PICARDIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver le projet de convention d'intervention foncière avec la SAFER présentée en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention, ainsi que tout courrier et tout acte relatifs à cette affaire.

**17C074 – AMENAGEMENT DE LA PLACE FICHET : CONVENTION AVEC LE SE60 POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT/FT RUE JEAN JAURES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de solliciter le SE60 pour réaliser les travaux de mise en souterrain BT/RT selon les conditions définies par l'autorité organisatrice du service public d'électricité.
- de prendre en charge le financement du raccordement au réseau d'électricité sur la base du plan de financement joint.
- d'autoriser le Président à signer la convention de mandat avec le SE60.

**17C075 – SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF A LA DEMANDE «TIVA» - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ACSO**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE sous réserve de l'adoption par la Région et le Département de la convention de transfert de la compétence « transport adapté » au premier trimestre 2017 :

- d'accepter les termes de la convention jointe.
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

**17C076 – TRANSPORTS - TARIFICATION SOCIALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De valider l'application du barème 2017 à l'ensemble des lignes et des habitants de l'agglomération,
- D'adresser ce barème aux CCAS des 11 communes.

**17C077 – SOLLICITATION DE LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DE L'OISE-HAUTS-DE-FRANCE «CAP-OISE-HAUTS-DE-FRANCE» POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SIGNALISATION ROUTIERE POUR L'ANNEE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter la centrale d'achat CAP-OISE-HAUTS-DE-FRANCE pour la passation et l'exécution des marchés d'aménagement et de grosses rénovations des chaussées et terrains de sport et à signer la convention de mandat afférente.
- D'autoriser le Président à solliciter la centrale d'achat CAP-OISE-HAUTS-DE-FRANCE pour la passation et l'exécution des marchés de signalisations horizontales en peinture et thermoplastique et à signer la convention de mandat afférente.

**17C078 – PROGRAMME DE DEPLOIEMENT D'« INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De participer au financement du coût de fonctionnement des bornes de recharge installées sur le territoire communautaire à hauteur de 1 250 €/an par borne pour les 10 bornes prévues.
- D'adopter les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'annexées.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communautaire et de donner mandat à Monsieur le Président pour régler les sommes dues au SE60.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération.

**17C079 – ADHESIONS AGIR ET CATP 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter le renouvellement de l'adhésion à AGIR et le versement de la cotisation annuelle 2017 correspondante d'un montant de 8 400 €,
- d'accepter l'adhésion à la CATP,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces deux adhésions.

**17C080 – HABITAT : AIDES A L'ACCESSION SOCIALE - PROGRAMME DE 12 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION SOCIALE - CREIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'accorder une subvention de 47 300 € au programme porté par l'Opérateur Oise Habitat situé rue Jules Michelet à Creil (référence cadastrale de la propriété : Section AO n°838) qui vise la construction de 12 logements en PSLA.

- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention (convention, accord de subvention).

#### **17C081 – SAGE BRECHE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de désigner M. Jean-Michel DARSONVILLE comme représentant de l'ACSO à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Brèche.

#### **17C082 – TARIFICATION PRODUITS BOUTIQUE MAISON DU TOURISME**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'adopter les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2017.

#### **17C083 – TARIFICATION PRODUITS TOURISTIQUES INDIVIDUELS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'adopter les tarifs proposés pour les produits touristiques individuels pour l'année 2017.

#### **17C084 – MARCHÉ 100% PICARD : TARIFICATION ET REGLEMENT POUR LES EXPOSANTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De fixer le prix de la participation des exposants (producteurs, artisans, musées, offices de tourisme, association etc.) à 40€ d'une part, d'octroyer la gratuité pour les communes de l'ACSO, d'autre part.
- De fixer le montant de la caution à 100€.
- D'approuver les règlements (en pièces jointes) détaillés ci-dessus régissant le fonctionnement du Marché Picard pour 2017 et les années suivantes.

#### **17C085 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2017.

#### **17C086 – VERSEMENT TRANSPORT / TERRITOIRE ACSO**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de confirmer que le versement transport est applicable sur le territoire de l'ACSO,
- de confirmer que son taux est fixé à 0,60 %.

### **17C087 – REPARTITION BUDGETAIRE / VERSEMENT TRANSPORT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver les pourcentages mentionnés ci-dessus pour la répartition du versement transport entre le budget annexe « Transports urbains » et le budget « Transport ».

### **17C088 – MISE EN PLACE TIPI REGIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver la création d'un compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT),
- D'approuver la mise en place de TIPI dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer la convention relative à ce projet.

### **17C089 – CAP-OISE-HAUTS-DE-FRANCE - COTISATION 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de verser à la centrale d'achat public CAP-OISE-HAUTS-DE-FRANCE la cotisation annuelle 2017 s'élevant à 120 €.

### **17C090 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter le recours au service de remplacement du Centre de gestion de l'Oise.
- de donner pouvoir au Président pour la signature de tous les documents relatifs à cette mission.

### **17C091 – GRATIFICATION DES STAGIAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De retenir le montant de 3,60 € de l'heure de stage effectuée pour la gratification versée aux stagiaires (15% x plafond horaire de sécurité sociale) et d'indexer ce montant sur l'évolution du plafond horaire de sécurité sociale.

### **17C092 – RECRUTEMENT DE VACATAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De créer cinq emplois de vacataires chargés de la distribution du magazine de l'ACSO,

- D'approuver le montant de la rémunération de chaque vacation, soit 10,14 € de l'heure, et l'évolution de ce montant en fonction du traitement des fonctionnaires ainsi que de la grille indiciaire,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

#### **17C093 – COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De désigner les membres élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres comme membres du jury de concours de l'Agglomération Creil Sud Oise.

#### **17C094 – ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES DE TELECOMMUNICATIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'élire M. Jean-Michel ROBERT, en qualité de membre titulaire et M. Jean-Luc DION, en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes pour les marchés de télécommunications, pour la durée du mandat en cours.